SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE :

Servitude AC1 de protection des monuments historiques :
Le logis
Les autres bâtiments, les terrasses et escaliers, ainsi que l'ensemble des parcelles figurant au cadastre section A et parcelles n° 281 à 295, 337, 338 et 340, y compris la passerelle métallique, le pont en pierre enjambant la rivière Seugne et le vivier.
Immeuble inscrit au titre des monuments historiques le : 12 décembre 1999
Gestionnaire : STAP / UDAP 17

Servitude AS1 de protection des eaux potables :
Coulonge sur Charente ; secteur général
Périmètre de Protection Rapproché
Toute la commune

Servitudes I4 :
Ligne de distribution énergie électrique / non transmis

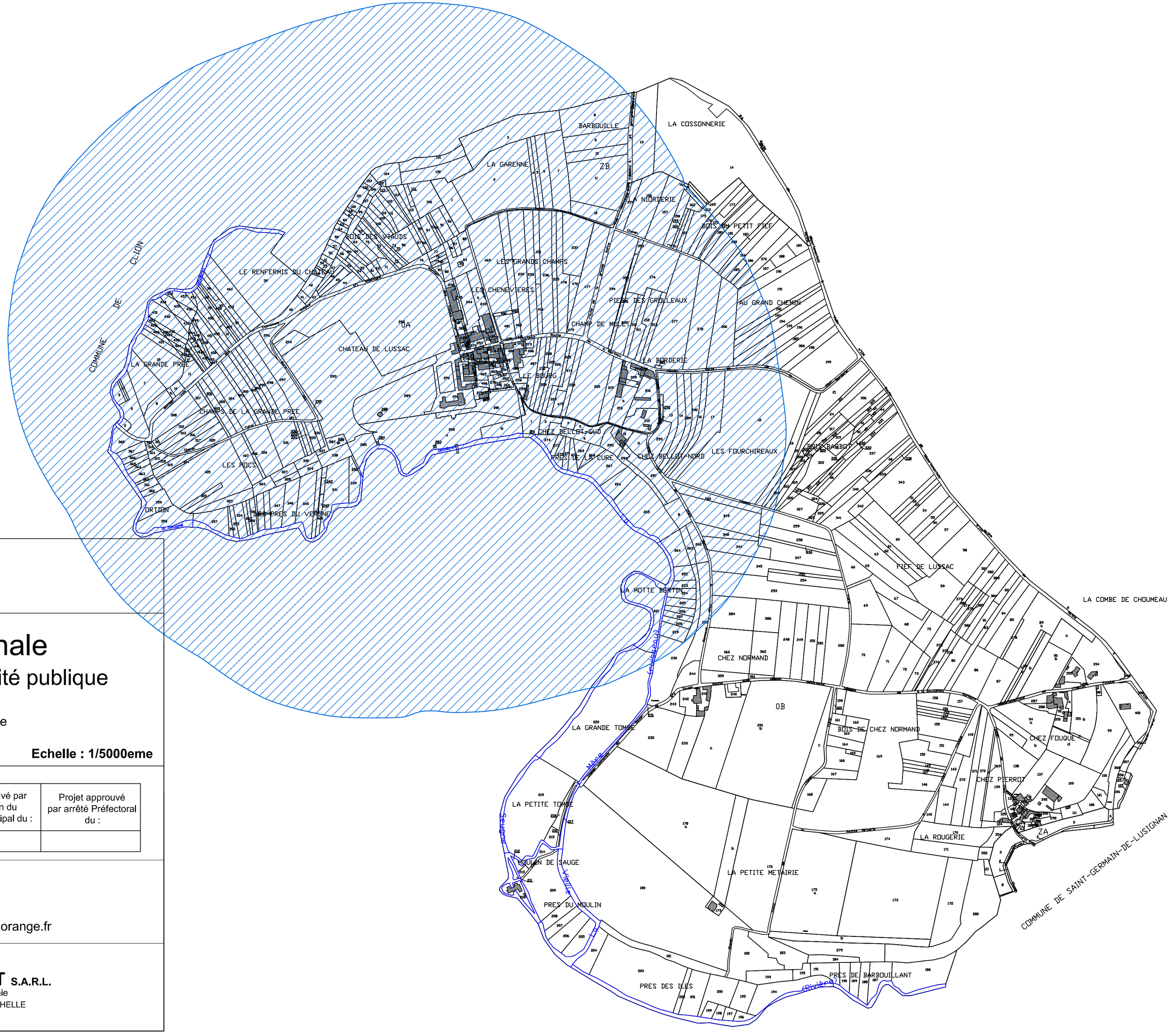

Commune de

LUSSAC

Carte communale

Plan des servitudes d'utilité publique

Pièce n°3

Ensemble de la commune

Echelle : 1/5000eme

CARTE COMMUNALE	Prescription du :	Projet approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	Projet approuvé par arrêté Préfectoral du :
Elaboration	26 juin 2015		

Mairie de LUSSAC
5, rue du Château
17500 LUSSAC
05 46 48 17 29 - lussac17@orange.fr

ETUDE REALISEE PAR :

B.E. PERNET S.A.R.L.
Architecture - Urbanisme - Economie
16, rue Louis Aragon - 17000 LA ROCHELLE
Tél : 05 46 45 43 44 b.e.pernet@wanadoo.fr